

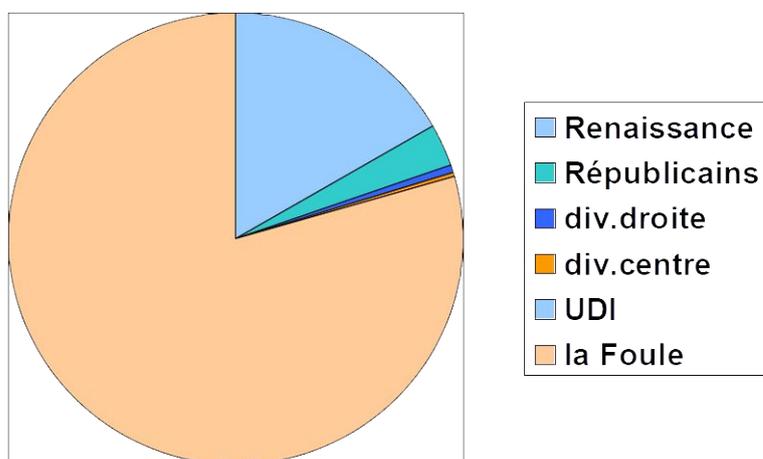
Le « peuple » selon Macron

*Un président hors sol nous parle. Il parle de nous ? Non, du peuple !
Mais de quel « peuple » parle-t-il ?*

Ce 21 mars 2023, après s'être bouché les oreilles et avoir fermé les fenêtres à quadruple vitrage pour ne pas entendre les bruits venant d'en bas et qui l'empêchaient d'écouter les suaves paroles des fonds de pension ou du CAC 40, Macron a lâché cette phrase :

« La foule n'a pas de légitimité face au peuple... »

De quel peuple parle-t-il donc ? En fait, selon lui, seul le **peuple macronien** serait légitime. Et ce peuple serait uniquement composé des électeurs de *Renaissance* (ex « *En Marche* »), des « *Républicains* », des « *divers droite* », « *divers centre* » et *UDI*, en fait, de ceux qui, lors des présidentielles, semblaient soutenir le projet de retraite à 64 ans !



Nous voyons nettement ci-contre ce que représente ce « peuple » par rapport aux citoyens français :

**10 millions sur 48 millions,
soit moins d'un quart !**

Les 244 députés Renaissance	ont été élus par 8 002 407 citoyens
Les 61 Républicains	par 1 447 877 citoyens
10 divers droite	par 231 073 citoyens
10 divers Centre	par 99 422 citoyens
3 UDI	par 64 444 citoyens

Les députés de ces cinq groupes ont donc été élus par environ 10 millions de voix sur 48 millions d'inscrits...

Et, au moment de la discussion sur la réforme de la retraite, ils semblaient être devenus encore moins nombreux à la souhaiter !

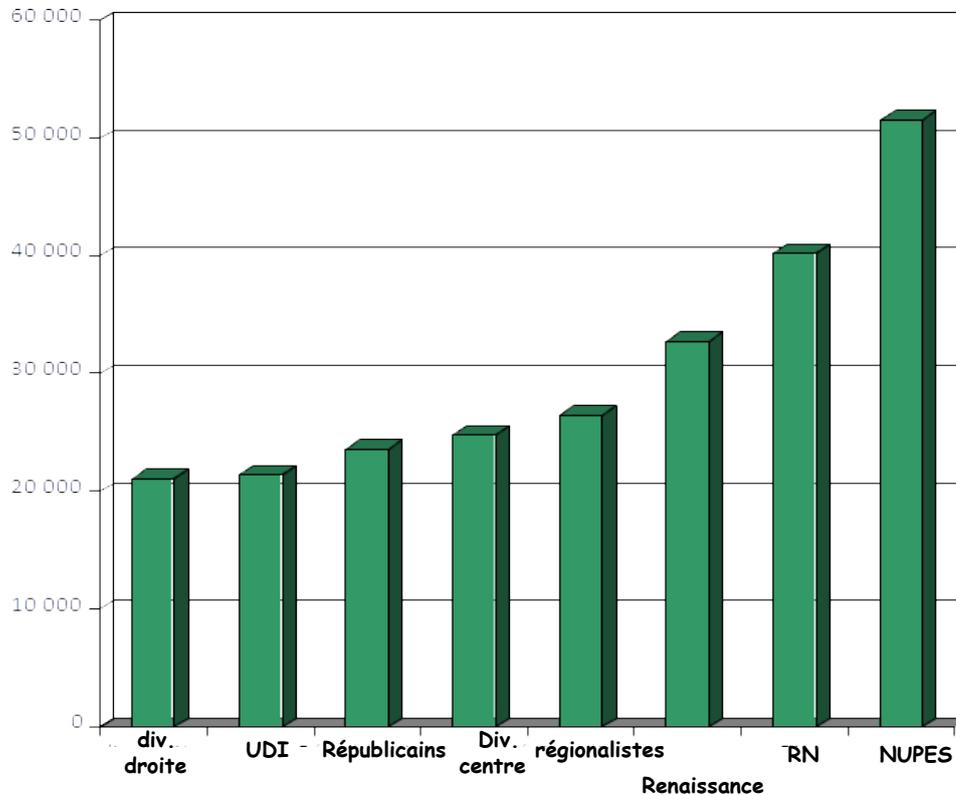
Pour finir le tableau des représentants des citoyens, il reste 3 autres groupes :

NUPES	: 127 députés élus par 6 555 984 citoyens
R N	: 89 députés élus par 3 589 269 citoyens
Régionalistes	: 10 députés élus par 264 802 citoyens

Les mathématiques ne sont pas au service de la représentation des citoyens...

Vous croyez que chaque député est élu par le même nombre de citoyens que les autres ?

Erreur ! Selon sa couleur politique, le nombre de voix nécessaire pour avoir un député n'est pas le même !



Combien faut-il de voix pour avoir un député ?

21 100	pour 1 député <i>Divers Droite</i>
21 500	pour 1 député <i>UDI</i>
23 700	pour un député <i>Républicain</i>
24 800	pour 1 député <i>divers centre</i>
26 500	pour un député « <i>Régionaliste</i> »
32 800	pour un député <i>Renaissance</i> C'est dur...
40 300	pour un député <i>RN</i>
51 600	pour un député <i>NUPES</i> Le record !

Les citoyens « divers droite », UDI, Républicains et divers centre (et même les Régionalistes à peu de voix près) obtiennent donc, avec le même nombre de voix, **le double** de députés que les électeurs de la NUPES !

S'il y avait une égale représentation des citoyens au Parlement,
la NUPES aurait 55 élus de plus,
le RN, hélas, 10 de plus,

Macron 22 de moins,
les Républicains 17 de moins...

Ça changerait beaucoup de choses et, surtout, la loi des 64 ans ne passait pas !

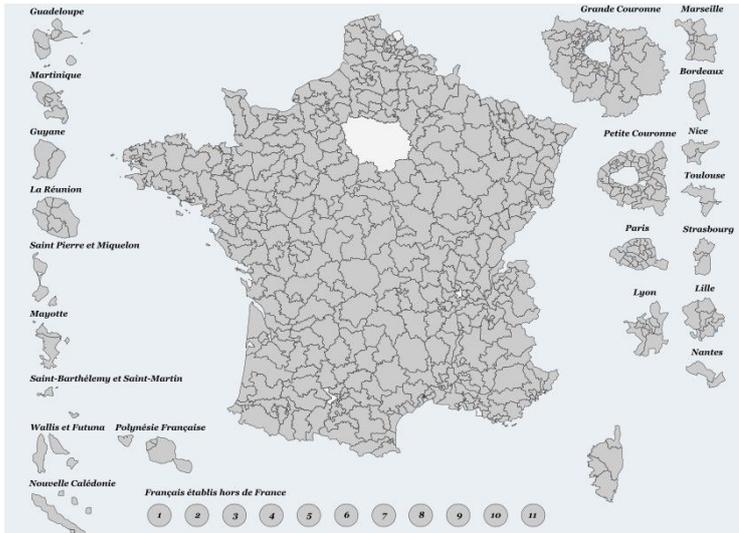
« Un homme, une voix »

C'est le principe d'égalité devant le suffrage qui suppose que chaque circonscription* ait un nombre d'habitants équivalent.

La circonscription électorale est une division du territoire effectuée dans le cadre d'une élection. Chaque citoyen est rattaché à une circonscription et à une seule dans le cadre d'un vote.

La carte électorale est supposée reposer sur une base principalement démographique, reprenant ainsi l'article 21 de la constitution de 1793 définissant « la population [comme] seule base de la représentation nationale ».

D'autres critères comme le respect des frontières départementales et, dans la mesure du possible, les frontières cantonales, font aussi partie de l'équation.



En France, en 2022,
577 sièges de députés

Les 577 circonscriptions législatives en vigueur depuis 2012.

1 circonscription = 1 député

Les petits arrangements avec un grand principe...

Le découpage électoral des circonscriptions
ou une certaine tolérance vis-à-vis du principe d'égalité devant le suffrage.

Sachant que la moyenne des circonscriptions métropolitaines se situe à **121 000** habitants, entre la 2^{ème} circonscription du Cantal qui compte **62 753** habitants et la 5^{ème} de Loire-Atlantique qui en compte **167 177**, l'écart interroge.

On est loin du principe d'égalité devant le suffrage : dans certaines circonscriptions, les voix pèsent plus lourd que dans d'autres. La faute à **une carte électorale** qui ne respecte qu'imparfaitement la représentativité démographique.

Ainsi, les 577 sièges à l'Assemblée nationale sont attribués avec **une représentativité très disparate du point de vue de la population**. Des « perdants » et des « gagnants » parmi les électeurs.

Honni soit qui mal y pense...

Des inégalités conformes à la Constitution...

La carte électorale actuelle est le fruit de 12 découpages successifs depuis la Révolution. Elle a été redéfinie pour la dernière fois en 2010, lorsqu'il a fallu accorder 11 sièges de députés aux Français de l'étranger tout en laissant inchangé le nombre total d'élus à 577.

... mais des découpages pas toujours innocents.

Les circonscriptions ayant une population nettement en dessous de la moyenne nationale et qui, de ce fait, élisent un député avec moins de voix qu'il serait nécessaire dans un département très peuplé, se retrouvent davantage dans des départements à fort caractère rural, ce qui fait que ce sont **les départements ruraux les plus conservateurs qui sont sur-représentés**.

Inversement, les circonscriptions les plus peuplées se concentrent dans les villes : elles envoient plus souvent **des députés classés à gauche** mais avec une quantité de bulletins supérieur à ce qui se passerait en zone rurale. On peut dire que ces circonscriptions sont **sous-représentées**.

Si on prend l'exemple de la Seine-Saint-Denis, de par sa densité de population, ce département devrait avoir au moins 2 ou 3 sièges de plus mais il ne vote pas aussi bien que les Yvelines ou Saint-Barth !

Autre exemple de redécoupage hypothétique

Une ville de 100 000 habitants risque d'élire un député X, parce qu'on y vote à 60 % pour ce parti X. Elle est entourée de plusieurs communes votant pour un parti W.

Imaginons que le parti W soit au pouvoir au moment du redécoupage électoral... La ville votant X sera découpée en morceaux et les morceaux rattachés aux communes votant W et les voix X vont ainsi se diluer...

Le parti X peut dépasser les 40 % dans les circonscriptions et n'avoir aucun élu en définitive.

Sur un modèle mathématique théorique, il serait possible qu'un parti X représentant 50 % de la population nationale n'obtienne qu'un ou deux députés,